

CONTRAT QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

2007 - 2010

ENTRE

ET

**LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET
METIERS (CNAM)**

Après délibération de son Conseil
d'administration en date du 28 juin 2007

Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2007-2010.

Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant son renouvellement.

Fait à Paris, le 18 juillet 2007

La ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche

L'administratrice générale
du conservatoire national
des arts et métiers

Signé : Valérie PECRESSE

Signé : Laurence PAYE-JEANNENEY

SOMMAIRE

PREAMBULE

I) Renforcer la lisibilité pédagogique et scientifique

- I.1. - Adapter l'évolution de l'offre de formation en préservant la spécificité du Cnam**
- I.2. - Poursuivre la restructuration et le développement de la recherche**
- I.3. - Conforter l'exportation internationale de la formation professionnelle supérieure**
- I.4. - Développer les axes de la diffusion de la culture scientifique et technique**
- I.5. - Favoriser l'accueil et la modernisation de la bibliothèque**

II) Affirmer l'unité de la politique du Cnam sur l'ensemble du territoire

- II.1. - Améliorer la gouvernance et le fonctionnement du Cnam**
- II.2. - Développer et consolider au plan national et international les technologies de l'information et de la communication (TIC)**
- II.3. - Mobiliser les acteurs des ressources humaines (personnels enseignants et IATOSS)**
- II.4 - Identifier les actions patrimoniales des sites**

PREAMBULE

Institution bicentenaire, le Cnam, par son histoire, ses missions et son statut, est un établissement d'enseignement supérieur original et spécifique.

Acteur majeur de la promotion sociale par la formation professionnelle et continue, accueillant un public d'auditeurs nombreux (85 000), diversifié dans ses motivations et ses compétences ou qualifications, le Cnam développe ses missions et son activité dans un contexte d'évolution rapide et profonde de la société, des technologies et des modèles économiques, où la formation tout au long de la vie est une priorité nationale et un enjeu permanent.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont engagés dans des dynamiques nouvelles de structuration. Après avoir reconstruit leur offre de formation dans le cadre nouveau du LMD, mouvement auquel participe le Cnam, les universités restructurent leur recherche et leurs compétences, et se regroupent. Dans ce cadre, il est partie prenante du PRES Nord Francilien qui se met en place et pourrait être associé à d'autres PRES en région.

Le Cnam, conscient des enjeux, des risques et également des opportunités que cette situation lui offre, a la volonté très affirmée de préserver sa spécificité et son identité et d'apporter les réponses stratégiques lui permettant de se développer.

Deux orientations fortes guident ses choix : d'une part, la réaffirmation de sa mission majeure, la formation professionnelle supérieure, d'autre part, la valorisation de son réseau déployé sur l'ensemble du territoire à travers ses 28 centres régionaux.

L'Etat soutient ces choix et encourage le Cnam à poursuivre ou engager les actions lui permettant de renforcer sa visibilité et son efficacité.

La structuration en quatre pôles d'enseignement et de recherche a été une étape significative. Le contrat 2007-2010 devrait permettre d'en franchir d'autres.

S'agissant de l'offre de formation que le Cnam met en œuvre, il devra renforcer sa cohérence, améliorer sa lisibilité et son attractivité pour les auditeurs, le projet professionnel construit avec chaque auditeur permettant à celui-ci d'apprécier les bénéfices qu'il en tire.

La structuration du potentiel de la recherche, qui a constitué l'orientation forte du précédent contrat, devrait permettre au Cnam de développer des activités scientifiques pluridisciplinaires « adaptées aux besoins essentiels des entreprises » conformément à son statut. Le Cnam répondra ainsi également aux orientations de la loi sur la recherche.

Si la mission de diffusion de la culture scientifique et technique est partagée par tous les établissements d'enseignement supérieur, le Cnam, par son statut et son histoire, a dans ce domaine une responsabilité spécifique propre, ainsi que des acquis et des leviers incontestables. Le Musée des arts et métiers, la bibliothèque, son activité scientifique et d'enseignement permettent au Cnam et à sa direction de la culture scientifique et technique, avec l'ensemble des enseignants, d'engager des actions ambitieuses de qualité, ouvertes vers l'avenir et l'innovation pour le public le plus large.

Parallèlement à ces actions, le Cnam poursuivra une politique volontariste pour renforcer ses capacités de gouvernance, de pilotage et d'auto-évaluation. Dans ce domaine, le Cnam devra tirer parti au mieux des missions d'audit et d'inspection conduites en 2006 et 2007, ainsi que des travaux et recommandations du Comité d'orientation stratégique qu'il a créé récemment.

Le développement d'une culture d'auto-évaluation à partir d'indicateurs, l'ouverture à des instances extérieures d'évaluation, notamment pour la recherche, la mise en œuvre d'un contrôle de gestion efficace et la mobilisation des personnels constituent autant d'axes développés dans le présent contrat.

Enfin, il est indispensable que le Cnam, compte tenu de son organisation en réseau dans l'ensemble de l'espace national et de la place de l'enseignement à distance, achève la mise en œuvre d'une politique des techniques de l'information et de la communication globale, fiable et efficace.

Le contrat quadriennal 2007-2010 est ainsi articulé en deux grands axes politiques :

- renforcer la lisibilité pédagogique et scientifique,
- affirmer l'unité de la politique du Cnam sur l'ensemble du territoire.

D) Renforcer la lisibilité pédagogique et scientifique

I.1. Adapter l'évolution de l'offre de formation en préservant la spécificité du Cnam.

La mission première et fondatrice du Cnam en formation est historiquement la promotion supérieure du travail, devenue désormais - *lato sensu* – la formation tout au long de la vie pour un public en situation de travail. L'accueil de ce public spécifique est de ce fait la caractéristique du Cnam et un des éléments de son identité distinctive dans l'enseignement supérieur.

L'ensemble du champ de la formation tout au long de la vie relève ainsi pleinement des missions du Cnam, qu'il s'agisse de la formation professionnelle supérieure hors temps de travail ou de la formation continue, ou bien encore de la formation par apprentissage.

L'étudiant en formation par apprentissage bénéficie en effet d'un contrat de travail et sa formation procède de sa situation de travail.

La formation initiale par apprentissage constitue ainsi la limite du champ d'intervention en formation initiale du Cnam. La formation initiale des étudiants, qu'elle soit de nature générale ou professionnelle, ne relève pas, sauf situation particulière ou historique, de la mission première du Cnam.

C'est dans ce cadre que le Cnam souhaite inscrire sa politique de formation avec la volonté de développer et promouvoir sa spécificité.

I.1.1. Les formations et les nouveaux axes de développement

⇒ Le Cnam a fait le choix stratégique, lors de la dernière période contractuelle, de déterminer l'architecture de son offre de formation par référence au LMD et au diplôme d'ingénieur. Le Cnam réaffirme fortement ce choix et est déterminé à conforter le cadre du LMD, tout en poursuivant la restructuration de son offre de formation autour de l'ensemble de ses diplômes, de manière à accroître sa visibilité et son attractivité.

⇒ Afin de répondre à la diversité de son public d'auditeurs et au besoin de les accompagner dans des parcours individuels adaptés, le Cnam souhaite conserver sa capacité à maintenir une grande diversité de formations et de diplômes.

L'enjeu pour le Cnam dans ce contrat 2007-2010 sera d'une part de réussir à concilier les principes du LMD et les nécessités d'une spécificité de son offre de formation, d'autre part, de renforcer la cohérence interne de cette offre de formation.

Ces deux éléments ont déterminé le ministère à reconduire pour deux ans sans modification les habilitations existantes de diplômes nationaux à l'exception des licences professionnelles qui, après réexamen, ont fait l'objet de renouvellement, suppressions et créations.

A mi-parcours du contrat, la réflexion conduite par le Cnam, ses propositions et ses demandes d'habilitations pour les diplômes nationaux, seul ou en co-habilitation, doivent lui permettre de présenter une offre de formation renouvelée, en vue d'une expertise et d'une évaluation par l'AERES.

⇒ Le Cnam poursuivra l'effort de lisibilité entrepris au cours du contrat précédent sur la base d'une structuration reposant sur :

- les diplômes habilités dans le cadre du LMD y compris les licences professionnelles ;
- les diplômes d'ingénieur ;
- les titres inscrits au RNCP ;
- les qualifications professionnelles.

Le Cnam veillera à la spécificité de chacun de ces titres en évitant la redondance et s'interrogera sur la pertinence de chacune de ces catégories.

Le Cnam s'appuiera sur son caractère fédérateur pour clarifier, rationaliser et simplifier son offre de formation, pour mutualiser les moyens et compétences et garantir la qualité dans l'ensemble du réseau.

⇒ L'organisation en quatre pôles d'enseignement et de recherche : Economie et gestion (EG), sciences et techniques industrielles (STI), sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), Travail et société (TS), qui a été initiée au cours du précédent contrat, a montré son utilité et son efficacité. Elle sera confortée.

Chacun des pôles doit pouvoir offrir une gamme de formations capable de répondre à la demande croissante de polyvalence et multi-compétence dans les métiers et les fonctions exercées.

Le Cnam, au cours du contrat 2007-2010, marque ainsi sa volonté de favoriser la transversalité des savoirs et de cibler les métiers et les emplois porteurs.

a) Le pôle économie et gestion poursuivra le remodelage de son offre de formation et ses collaborations avec les professions pour répondre aux besoins des auditeurs dont l'activité professionnelle s'exerce ou s'exercera dans un secteur économique exposé à une concurrence forte, qui doit en permanence ajuster ses compétences dans un contexte de globalisation.

Le pôle accroîtra la formation à distance et poursuivra son effort d'internationalisation.

b) Le pôle sciences et techniques industrielles et celui des sciences et technologies de l'information et de la communication seront attentifs à l'attractivité de leurs formations et aux coopérations avec les entreprises ainsi qu'à l'évolution des métiers notamment émergents.

Les formations d'ingénieurs ont une place éminente dans ces deux pôles et le Cnam est le premier acteur de la formation continue diplômante d'ingénieurs en France.

Il délivre dans vingt spécialités près de 1000 diplômes d'ingénieur par an.

La création par le Cnam de «l'Ecole d'ingénieurs du Cnam », EICnam, offre un dispositif qui doit permettre de rendre plus lisible l'offre de formation d'ingénieurs.

Le Cnam veillera à mettre en œuvre les recommandations formulées par la CTI dans son avis d'évaluation de l'ensemble des formations d'ingénieurs du Cnam, notamment en ce qui concerne :

- l'organisation générale des formations (EICnam, équipes pédagogiques, fonctionnement des centres régionaux...);
- la mise en place des différents types de formations (HTT, années de spécialisation, formations partenariales...)

c) Le pôle travail et société doit répondre aux problématiques sur l'emploi et la formation.

La rénovation et la clarification de l'offre de formation qui ont été entreprises seront poursuivies.

⇒ La spécificité du Cnam et de sa structuration de l'offre de formation dans le cadre d'un réseau national de Centres régionaux conduit le ministère à inviter le Cnam à être vigilant sur plusieurs objectifs :

➤ Maîtriser et adapter l'offre de formation en respectant les principes des différents types de formation (insertion professionnelle pour les licences professionnelles, adossement des masters à la recherche, capacité des licences à permettre de poursuivre en master, recommandations de la CTI pour les formations d'ingénieurs, conditions et critères pour la certification RNCP...).

➤ Veiller dans le cadre des centres régionaux à rechercher une cohérence de l'offre de formation avec les autres établissements et renforcer ses collaborations dans la perspective d'une politique de site plus active

et de la constitution de PRES

➤ Renforcer les collaborations avec les autres établissements, dans un cadre conventionnel, pour mobiliser plus efficacement les compétences des uns et des autres, notamment dans le cadre d'actions visant à renforcer l'insertion professionnelle.

L'homogénéité de la qualité des formations mises en œuvre dans l'ensemble du réseau est essentielle à l'ambition du Cnam de servir l'égalité des chances et l'égalité entre les territoires.

Les diplômes nationaux sont délivrés par l'établissement public. La préparation de ces diplômes doit respecter une logique de complémentarité de site prenant en compte la spécificité des publics du Cnam. Si les quatre diplômes de licence correspondant à chacun des pôles peuvent être déployés dans le réseau Cnam, sous réserve que les conditions soient effectivement réalisées et contrôlées par l'établissement public, la mise en œuvre des licences professionnelles et des masters est subordonnée aux conditions et limites apportées par les arrêtés d'habilitation.

Les initiatives et actions entreprises par le Cnam :

- refonte des agréments des enseignants intervenants dans le réseau,
- constitution d'équipes pédagogiques nationales,
- charte Cnam,
- cahier des charges...

méritent d'être relevées ; elles s'inscrivent dans une démarche de qualité qui doit permettre de bien spécifier le rôle, les compétences et les responsabilités de chacun.

I.1.2. Développer l'orientation et les services d'accompagnement des auditeurs

L'évolution de l'offre de formation et l'élargissement de l'accueil à de nouveaux publics nécessitent de renforcer les dispositifs d'information, d'orientation et d'accompagnement des auditeurs afin de favoriser la réussite de chacun.

⇒ Le Centre de ressources et d'appui pédagogique (CRAP) créé en 1996, a développé des outils et services pour les auditeurs de Paris. Le Cnam déploiera, au cours du présent contrat, son action au bénéfice des auditeurs de l'ensemble du réseau.

La construction du parcours de formation, inscrit dans le cadre d'un parcours professionnel qui vise à accroître l'employabilité de l'auditeur et à favoriser sa promotion de carrière, est essentielle pour évaluer l'impact de la formation offerte par le Cnam. Le Cnam s'attachera à mesurer les évolutions des insertions et emplois de ses diplômés selon des modalités spécifiques.

⇒ En s'appuyant sur sa riche expérience, dans ce domaine, le Cnam consolidera, évaluera et adaptera les outils et dispositifs existants : bilan de compétence, plateforme de télé-accueil, aide à la construction de parcours, documents méthodologiques.

La relance envisagée de l'« observatoire des études et des carrières » devrait compléter cet ensemble et permettre d'établir un état des lieux et une activité prospective.

L'élaboration d'un guide commun pour harmoniser les pratiques de tous les acteurs de la VAE au Cnam et le développement du site Viatic© dédié à la VAE doivent permettre au Cnam d'accroître la montée en puissance de la VAE dont l'établissement est un acteur important, mais pour laquelle des progrès doivent encore être faits.

I.1.3. Renforcer les partenariats

Le Cnam développe de nombreux partenariats qui seront intensifiés avec les entreprises, les branches et les organismes professionnels, l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Association pour l'emploi des cadres

(APEC) dans le but de proposer de l'ingénierie pédagogique, du conseil et de l'expertise, des contrats de recherche partenariale, du management, de la validation des compétences...

Un Observatoire des formations et des métiers sera mis en place au Cnam, chargé d'apprécier les demandes spécifiques de formation des régions. Le Cnam s'appuiera sur les conclusions des Assises régionales qui ont été organisées dans les régions, pour déterminer les orientations nécessaires de l'offre du Cnam, favoriser l'insertion et le retour à l'emploi et contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire dans le cadre des missions du Cnam.

Les équipes pédagogiques régionales seront davantage impliquées dans l'innovation de l'offre de formation. Elles devront créer de nouvelles synergies en formation, recherche et diffusion de la culture scientifique et technique avec les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les écoles, les collectivités territoriales dont les Conseils régionaux qui exercent une compétence en matière de formation professionnelle.

I.2. Poursuivre la restructuration et le développement de la recherche

Dans l'esprit de la loi sur la recherche, le Cnam a pour objectif stratégique de développer son potentiel de recherche en réponse aux enjeux sociétaux et économiques, contribuant ainsi à l'innovation et à la création d'emplois. Cette démarche s'articule autour de deux approches :

- d'une part la structuration et le développement de la recherche dans chacun des quatre pôles thématiques au sein desquels sont organisées et mises en cohérence les trois missions du Cnam (pôles : Economie et gestion - EG, Travail et société - TS, Sciences et techniques industrielles - STI, Sciences et technologies de l'information et de la communication - STIC). Ce type d'activités, qui s'intègre dans les grands programmes scientifiques ou des collaborations de recherche, donne lieu à la publication de résultats originaux ;
- d'autre part le développement d'activités scientifiques tournées vers les secteurs professionnels tels que les projets de recherche plus appliquée, souvent initiés à la demande des entreprises, l'expertise, le conseil. Ce type d'activités se caractérise particulièrement par l'apport de réponses à des problématiques concrètes posées par les entreprises.

Ce sont ces deux approches que le Cnam cherchera à faire fructifier dans sa politique scientifique, mettant à profit l'expérience et les origines diversifiées de ses enseignants-chercheurs en favorisant notamment les démarches transversales permettant d'intégrer, par exemple, des considérations sociétales dans les recherches en sciences dites « exactes », ou encore de favoriser l'interdisciplinarité ou les travaux aux interfaces des disciplines académiques pour offrir une réponse plus large aux demandes des entreprises.

La valorisation du potentiel scientifique articulé avec la mission de diffusion de la culture scientifique et technique devront contribuer à la promotion des activités du Cnam en direction de ses différents publics.

I.2.1 Les objectifs du Contrat 2007-2010

Le contrat quadriennal 2003-2006 a mis l'accent sur la structuration du potentiel de recherche du Cnam dans l'objectif de faire atteindre une masse critique à un nombre réduit d'équipes par pôle, de les rendre plus visibles, de favoriser l'interdisciplinarité. Il s'est aussi agi d'une part de concentrer les forces autour d'enseignants-chercheurs déjà reconnus, d'autre part de faire émerger des thématiques nouvelles portées par le dynamisme de jeunes enseignants-chercheurs ou de personnalités récemment arrivées au Cnam. Si la structuration n'est pas encore totalement achevée, on tend désormais vers une organisation de la recherche autour de quelques grands laboratoires par pôle.

Les équipes de recherche, soit 6 UMR, 12 EA, 1 JE, 1 ERT et les 5 PPF, constituent le cœur de la recherche académique du Cnam. Plusieurs équipes de recherche sont des UMR associées à des grands organismes :

- l'INRA pour les sciences de l'aliment et de l'emballage

- l'INRA et l'INSERM en épidémiologie de la nutrition
- le CNRS en sociologie, et par les rattachements secondaires aux UMR SATIE et PPSM de l'ENS Cachan et l'UMR Synthèse organique de l'ESPCI.

La politique scientifique du Cnam s'articulera autour de cinq objectifs qui devront concourir à la production de résultats porteurs d'innovation :

- deux objectifs concernent les sciences pour l'ingénieur ;
- deux objectifs concernent les sciences humaines et sociales ;
- un objectif s'attache à la dimension transversale des recherches qui lie l'ensemble.

⇒ Objectifs en Sciences pour l'ingénieur

Dans ce domaine la structuration en plates-formes, conjuguant les différentes compétences scientifiques, permettra de contribuer aux grands défis de la société. Le Cnam entend :

- Poursuivre le développement et la valorisation des recherches en STIC autour d'axes forts et la structuration d'équipes plus homogènes

Le Centre d'études et de recherche en informatique (**CÉDRIC EA 1395**) se structure sur le plan de l'organisation et des thématiques scientifiques pour atteindre des objectifs fixés notamment en termes de publications internationales et de collaborations de recherche.

Le Laboratoire d'architecture électronique, traitement du signal, image et télécommunications pour l'industrie et les futures applications, (**LAETITIA EA 4133**) répond à la volonté de regrouper les équipes d'électronique du Cnam tout en les associant à des partenaires extérieurs.

L'équipe Système et communication et microsystèmes (**ESYCOM EA 2552**) regroupe depuis 2000 les forces du Cnam, de l'ESIEE et de l'Université Marne la vallée et souhaite aller plus loin dans leur association en constituant un Groupement d'intérêt scientifique avec le CNRS.

La création du **PPF** « Architecture d'un récepteur de signaux « ultra large bande » aux fréquences millimétriques » associant les universités Paris 6 et Marne-la-Vallée, a déjà permis de créer le rapprochement en cours, des deux dernières équipes, LAETITIA et ESYCOM sur des thématiques fédératrices.

- Affirmer la place des Sciences et techniques industrielles au niveau qu'elles occupent dans les grands défis de la société : l'environnement, la santé, l'énergie, les transports, les matériaux, les nanotechnologies

Les recherches en sciences et techniques industrielles s'organiseront majoritairement autour de la création, à Saint-Denis dans le futur bâtiment Synergie en 2009, de trois plates-formes : Métrologie-mesure, Santé-environnement, Energie-environnement qui regroupent les équipes d'Instrumentation et références pour la mesure (**EA 2367**), de biologie incluant la sécurité sanitaire (**EA 3199**), et de génie des procédés pour la Santé, l'Environnement et l'Energie (**EA 21**).

Le laboratoire de recherche en synthèse chimique organique (**UMR 7084**) avec l'ESPCI participe de cette dynamique.

Des liens particuliers existent entre la plate-forme « Santé-Environnement » et le Centre de recherche en nutrition humaine (CRNH) d'Ile-de-France récemment installé à Bobigny (Paris 13), dont le Cnam est membre fondateur. Ces implantations s'inscrivent dans un souci de cohérence géographique et préfigurent la notion de PRES en devenir sur Paris-Nord.

Les recherches reconnues menées en mécanique (**EA 3196**) et en géodésie-géomatique (**JE 2508**) complètent cet ensemble.

⇒ Objectifs en Sciences économiques, humaines et sociales

La recherche qui s'appuie sur quatre laboratoires principaux sera organisée autour de deux objectifs majeurs.

- Développer et élargir les champs de recherche en sciences de l'économie et de la gestion en particulier ceux relevant concernant l'information et de la connaissance.

Le Groupe de recherche en économie et gestion (**GREG EA 2430**) regroupe la quasi-totalité de la recherche reconnue du pôle EG qui compte par ailleurs l'équipe Histoire, technique, technologie, patrimoine (**EA 3716**).

Les programmes de recherche déclineront une problématique commune aux 40 enseignants-chercheurs : l'évolution de la régulation et de la gouvernance des organisations dans un contexte mondialisé et/ou de changement.

- Faire émerger, par une structuration forte, les spécialités du Cnam dans le champ du Travail et de la société

Dans le champ thématique des sciences du travail et de la société, le Cnam entend faire émerger, par une restructuration des équipes, ses spécialités autour du Centre de recherche sur la formation (**CRF EA 1410**) et du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (**LISE UMR 6209**) ainsi que du Centre de recherche sur le travail et le développement (**CRTD EA 4132**) issu du regroupement récent de quatre anciennes équipes.

⇒ Objectif de transversalité

- Développer des recherches transversales ou aux interfaces disciplinaires

Le décloisonnement des sciences, souvent évoqué au cours des débats sur la recherche, constituera un des axes de la politique scientifique du Cnam. Il devra permettre aux équipes d'apporter des connaissances nouvelles et attendues des entreprises et de la société sur les préoccupations d'actualité telles que : Santé-Environnement ; Energie-Environnement ; Travail, Emploi, Gestion et Management ; Vie numérique, Multimedia, Systèmes complexes.

En ce sens la diversité des compétences abritées par l'établissement constitue un atout à exploiter pour travailler aux interfaces des disciplines ou de manière plus transversale encore.

Depuis 2005 deux appels à proposition ont déjà été organisés par la direction de la recherche du Cnam sur les ressources propres de l'établissement, pour initier une démarche de collaboration entre les équipes de recherche associant ou non des partenaires industriels. C'est ainsi que des équipes reconnues ont fait converger leurs travaux ou que des équipes internes ont pu collaborer avec des équipes reconnues. Une telle démarche demande un certain temps de maturation. Ces rapprochements concrets donnent lieu à une évolution prometteuse des synergies entre les équipes et les thématiques.

Le premier appel à projet a vu s'associer des équipes des sciences humaines et sociales avec les économistes et les sciences pour l'ingénieur avec les STIC. Le deuxième appel à projet a permis de faire progresser les sciences pour l'ingénieur vers les sciences économiques et sociales (impact économique dans les procédés de production énergétique, acceptabilité sociale et impact sur les modes d'organisation du travail des nouvelles technologies). Cette politique sera poursuivie.

⇒ L'activité scientifique auprès des entreprises

D'autres équipes développent dans le cadre des chaires ou des instituts des activités partenariales qui se concrétisent par la coordination de projets réalisés à la demande des entreprises, par des expertises, par des activités de conseil etc. Elles s'appuient sur la qualité d'expert des enseignants-chercheurs, notamment les professeurs titulaires de chaire du Cnam, sur leurs relations avec les secteurs socioprofessionnels, et sont aussi entretenues par la nature des auditeurs du Cnam. Ces activités constituent pour les professeurs une source essentielle d'enrichissement de l'enseignement des disciplines professionnalisantes du Cnam.

Conformément aux recommandations de la CTI, l'Ecole d'ingénieurs du Cnam renforcera ses relations partenariales avec les entreprises dans la perspective d'intégrer l'innovation dans la formation des futurs ingénieurs, concept qu'ils auront à prendre aussi en charge dans leurs responsabilités professionnelles à venir.

Dans ce cadre, les résultats ne donnent pas toujours lieu à publication ou à brevet mais à un ensemble de réponses face à des problèmes dont la résolution nécessite des compétences de plusieurs équipes ou disciplines. La durée moyenne des travaux, souvent réalisés dans le cadre de mémoires d'ingénieur ou de post doctorat, est de l'ordre d'une année par opposition aux thèses, plus longues. L'évaluation de la qualité et de la pertinence de ces activités, en liaison avec le potentiel de recherche de l'établissement devra être effectuée. L'établissement souhaite obtenir une meilleure reconnaissance de cette activité.

Ainsi, les travaux menés avec des industriels concernant la télévision numérique ou la diffusion sur ADSL, les études et les contributions aux travaux législatifs et règlementaires des professeurs des pôles EG et TS, les missions d'appui à l'évaluation des développements logiciels chez Bouygues Télécom ne sont que quelques

exemples, mentionnés à titre illustratif, appelant un recensement s'appuyant sur des critères précis. Ce sont ces critères et la validation de ces activités que le Cnam entend préciser, avec l'aide des conseils d'évaluation, dans la période 2007-2010. Leur articulation avec les missions de diffusion de la culture scientifique et technique (DCST) et avec la valorisation de la recherche permettra de couvrir l'ensemble des champs d'activité du Cnam : la création récente par le conseil de perfectionnement du Cnam d'une commission de la DCST aura vocation à contribuer à cette meilleure évaluation.

I.2.2 Conditions de mise en œuvre de la politique scientifique

La mise en œuvre de cette politique de recherche appelle à considérer le déploiement géographique de la recherche, les partenariats, la politique d'emploi scientifique et le pilotage qui sont autant de leviers indispensables à sa réussite.

⇒ Politique de site

La rationalisation géographique de l'implantation des équipes est un paramètre important d'accompagnement de la politique de développement et d'ouverture.

Les équipes sont actuellement réparties sur plusieurs sites géographiques. L'implantation sur le nouveau site de Saint-Denis des équipes de recherche de sciences et techniques industrielles permettra de mettre progressivement en œuvre une rationalisation de l'organisation géographique de tous les laboratoires du Cnam. Le site parisien accueillera l'ensemble des équipes des sciences économiques, humaines et sociales et des STIC actuellement dispersées. De ces regroupements sont attendues une plus grande efficacité, une meilleure synergie, une mutualisation des ressources humaines et logistiques, des économies d'échelle.

D'une manière générale les plates-formes regrouperont géographiquement le potentiel de recherche et d'expertise ; elles doivent amener à amplifier les partenariats avec les entreprises ou les institutions. Elles permettront aux chercheurs de disposer de conditions de travail propices à leurs travaux mais aussi d'accueillir des chercheurs extérieurs, voire de petites entreprises.

Cette politique de site s'inscrit ainsi dans la volonté de l'établissement d'être un acteur de la constitution du PRES Nord francilien. Par ailleurs, le Conseil d'administration du Cnam a constitué une Commission d'évaluation des besoins immobiliers qui soumettra un schéma directeur prenant en compte les objectifs de développement à l'horizon 2015-2020.

⇒ Politique de partenariat

Formation doctorale

La politique de formation doctorale est guidée d'une part par la nature des auditeurs du Cnam, d'autre part par le champ thématique considéré. Les auditeurs accueillis sont de plus en plus diplômés. S'il est vrai qu'il y a une vingtaine d'années peu se destinaient à une formation par la recherche, ces nouveaux paramètres et la refonte complète de l'offre de formation tendent sensiblement à modifier les perspectives des auditeurs.

Pour accompagner sa politique scientifique, le Cnam souhaite allier l'ouverture sur d'autres établissements de recherche avec un recentrage autour d'un nombre plus restreint de partenaires et de thèmes. Cette orientation se retrouve dans le cadre des écoles doctorales. La campagne 2007 d'accréditation des écoles doctorales s'est inscrite dans un nouveau paysage avec la mise en œuvre de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche et de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.

Sur la base des résultats de la campagne 2007, le Conservatoire national des arts et métiers est l'établissement-support de l'école doctorale interdisciplinaire « Arts et Métiers » (ED 415), accréditée pour une durée de deux ans, et qui accueille plus de la moitié des doctorants relevant du Cnam.

Le dispositif actuel de formation doctorale du Conservatoire s'appuie également sur des partenariats avec les universités de Paris 6 et de Marne-la-Vallée (accréditations conjointes dans le cadre de l'ED n° 390 « Génie des procédés et haute technologie, chimie et énergétique » et de l'ED n° 431 « Information, communication, modélisation et simulation ») ainsi qu'avec l'université de Paris 11, l'ENS Cachan et l'INAPG (participation d'unités de recherche du Conservatoire à des écoles doctorales portées par ces établissements).

Le Conservatoire national des arts et métiers mettra à profit la période d'accréditation de deux ans de l'école doctorale 415 pour redéfinir l'organisation de son dispositif de formation doctorale en coopération avec des établissements franciliens relevant de la vague contractuelle « C » (2009-2012).

L'établissement souhaite en particulier prendre en compte la situation des champs disciplinaires où la masse critique d'enseignants-chercheurs et chercheurs HDR présente au Conservatoire est la plus faible.

Pour ces disciplines scientifiques, une dynamique de coopération entre établissements franciliens sera favorisée et la mise en place d'accréditations conjointes et/ou d'associations, susceptibles de permettre une formation des doctorants de plus haut niveau, sera recherchée.

L'accroissement du nombre de thèses, notamment sous CIFRE, est un des principaux objectifs de la politique de recherche de l'établissement. Une amélioration de l'accompagnement des doctorants, la refonte des séminaires doctoraux, la mise en place d'une journée annuelle des thèses, d'appels d'offre jeunes chercheurs leur permettant de participer à un colloque international, viseront à créer au sein du Cnam les conditions propices à une bonne formation doctorale notamment en cohérence avec le contexte de développement de l'école d'ingénieur.

Réseau national

Dans le cadre du réseau national du Cnam, les activités scientifiques prennent appui sur le tissu régional des entreprises, des universités et des centres de recherche. Un réseau de compétence et d'expertise se développe entre tous les centres régionaux, notamment au travers des nombreux mémoires d'ingénieur réalisés en région sous la tutelle des professeurs titulaires de chaire. Cette logique, de nature à faire diffuser les compétences du Cnam sur tout le territoire national, sera poursuivie.

PRES Nord francilien

L'évolution de la politique scientifique et sa mise en œuvre devront tenir compte de la constitution du PRES Nord-Francilien (Cnam, Paris 8, Paris 13, Ecole supérieure de mécanique, Cité des sciences).

⇒ Politique d'emploi scientifique

Les activités de recherche reconnue regroupent 256 enseignants-chercheurs soit 67% des enseignants-chercheurs du Cnam, 15 chercheurs et 123 IATOS avec une répartition des enseignants-chercheurs assez équilibrée entre les quatre pôles.

Le Cnam met en place une procédure spécifique décrite au point II.3.1 relatif à la gestion des ressources humaines, qui intègre de façon systématique la dimension recherche.

Le choix des directeurs d'équipes d'accueil ne sera guidé que par la compétence en matière de recherche ; ainsi, des professeurs titulaires de chaire peuvent être membres de celle-ci sans en avoir la direction.

⇒ Pilotage scientifique, évaluation, suivi de la production scientifique

➤ Le pilotage de la recherche repose sur plusieurs niveaux d'intervention allant de la politique générale de l'établissement aux initiatives des enseignants-chercheurs. La combinaison de la recherche académique et de l'approche finalisée est particulièrement sensible au Cnam où la nature de la mission de formation tout au long de la vie doit rester un atout.

Selon l'appartenance aux différents corps d'enseignants-chercheurs du Cnam, l'enjeu de la reconnaissance est diversement ressenti et réalisé. La diversité des situations des enseignants-chercheurs et leur orientation pour l'une ou l'autre activité de recherche ont un impact sensible sur la pérennité de la composition des équipes et notamment sur le recrutement et la stabilité des jeunes enseignants-chercheurs comme de professeurs au passé riche d'expériences professionnelles.

Dans ce contexte un certain nombre d'enseignants-chercheurs, notamment les professeurs titulaires de chaire, contribuent à une activité scientifique plus large telle que l'assistance à la recherche industrielle, l'expertise, le conseil. Cela va dans le sens de l'indispensable maintien des enseignants-chercheurs au contact des professions auxquelles ils forment leurs élèves.

Le Cnam utilisera l'ensemble des moyens financiers dont il dispose pour mettre en œuvre sa politique

scientifique (**BQR, PPF Administratrice**, fonds propres...). Il poursuivra ainsi sa politique en matière d'appels à projets.

➤ Le pilotage s'appuiera sur les structures déjà mises en place. La **commission de la recherche scientifique du Cnam** est consultée sur la politique de recherche de l'établissement dans son ensemble. Parallèlement le Cnam s'est doté en 2005 d'un **Comité d'orientation stratégique**, présidé par M. Jean-Claude LEHMANN, qui a consacré une réflexion à la politique scientifique.

Le Cnam entend installer d'autres structures de pilotage. Un **Conseil Scientifique extérieur pour chacun des laboratoires reconnus** sera systématiquement créé. Il permettra un apport sensible en matière de définition de la politique de recherche à cette échelle, d'évaluation des résultats et d'accompagnement des chercheurs.

Pour les activités scientifiques aval, le Cnam mettra en place un **Conseil scientifique par pôle** très majoritairement composé de personnalités extérieures.

Le Cnam entend ainsi progresser dans une réflexion qui doit l'amener à la définition des objectifs d'évolution des activités plus proches de la recherche industrielle ou du conseil et leur valorisation pour tous les enseignants-chercheurs.

➤ De plus la direction de la recherche s'emploiera à mettre en place un système **d'auto-évaluation de la production scientifique** des chercheurs sur la base de critères explicites et homogènes à l'échelle de l'établissement, en s'appuyant sur les conseils scientifiques et les conseils des laboratoires mais aussi sur les directions des pôles de recherche et de formation ainsi que les travaux de l'OST. Dans un premier temps, ce sont les indicateurs qualitatifs et quantitatifs présentés ci-après qui seront suivis :

- nombre de doctorants
- taux d'encadrement
- durée des thèses
- taux de soutenance
- nombre de chercheurs actifs publiants
- pourcentage de chercheurs actifs dans des équipes de rang A et A+
- nombre de publications internationales à comité de lecture
- nombre de collaborations de recherche
- nombre et montant des contrats d'assistance à la recherche industrielle avec des entreprises
- nombre de brevets et montant de leur valorisation
- montant des contrats ANR et européen
- nombre de post doctorants
- taux de personnel d'appui (IATOS)

Ces indicateurs, qui feront l'objet d'un suivi annuel, contribueront à la mise en œuvre de la politique scientifique.

En complément, des indicateurs spécifiques aux autres activités de recherche partenariale devront être élaborés avec l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) conformément aux recommandations du COS.

➤ La **valorisation** sera aussi un élément important de la politique scientifique. L'actuel portefeuille de brevets ne compte qu'une quinzaine de brevets qui feront l'objet de plans de valorisation individualisé. **Un service de valorisation sera mis en place** avec des partenaires extérieurs au cours de ce contrat quadriennal.

Dans le même esprit **les transferts technologiques seront favorisés ainsi que la création d'entreprises innovantes.**

Il est rappelé que le Cnam participe à quatre pôles de compétitivité : MOVE'O (véhicule du futur), Mipi (matériaux innovants et produits intelligents), Cap digital (diffusion multimédia) et MTA (mobilité et transports avancés).

La politique scientifique a pour objectif de mettre en synergie les deux grands types d'activités scientifiques décrits dans la perspective de contribuer aux enjeux de la société d'aujourd'hui, qui appellent à considérer ensemble innovation, impact économique et acceptabilité sociale ou environnementale et de diffusion de la culture scientifique et technique. Le Cnam a la volonté de se situer à la frontière où la recherche académique rencontre les questions technologiques de demain. Cette ambition nécessite une capacité de réponse à des problématiques concrètes en intégrant des approches pluridisciplinaires s'étendant des sciences de l'ingénieur aux sciences humaines et sociales. C'est là que l'éventail des compétences qu'abrite le Cnam constitue un potentiel pertinent.

La politique scientifique du Cnam intègre ainsi toutes les formes de compétences de l'ensemble de son corps d'enseignants-chercheurs, alliant un socle de recherche, recentré autour de critères académiques, à des activités tournées vers des préoccupations plus opérationnelles. Ces deux grandes catégories d'activités alimentent les formations et s'enrichissent mutuellement.

I.3. Conforter l'exportation internationale de la formation professionnelle supérieure

Les 106 conventions de coopération internationale et les quelque 6 000 auditeurs inscrits à l'étranger témoignent de la présence et du rayonnement international du Cnam qu'il souhaite développer encore en visant une augmentation de 15 % d'ici 2010 du nombre de ses auditeurs à l'étranger. La formation diplômante du Cnam, associée au dispositif européen de transfert de crédits (ECTS), renforcera son implantation à l'étranger, dans une exigence de qualité et avec la volonté constante d'approfondir et de pérenniser les partenariats déjà engagés.

I.3.1. Renforcer les coopérations existantes et s'implanter dans de nouveaux pays

Fort de son expérience, le Cnam poursuivra l'exportation de l'ingénierie de la formation professionnelle supérieure. L'offre de formation, adaptée au développement économique et industriel local, sera élaborée avec différentes institutions étrangères (universités, écoles, entreprises publiques ou privées, centres de recherche). Cette politique sera développée principalement vers les pays émergents. Des formations spécifiques sont proposées à des entreprises françaises localisées à l'étranger.

La coopération sera consolidée avec les pays de l'Union européenne, ce qui nécessitera que soient surmontés les obstacles politiques et/ou linguistiques.

Dans la « Grande Région » associant la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne, le Cnam conduira une opération pilote afin d'intégrer dans les contenus de ses formations une dimension européenne.

I.3.2. Accentuer la mobilité universitaire et scientifique

Le Cnam augmentera la mobilité des doctorants, des enseignants et des chercheurs et si possible de certains auditeurs par une participation accrue aux programmes européens (Tempus, Socrates, Erasmus, Leonardo, AUF...). La mobilité sera encouragée par la mise à disposition du document *Europass Mobilité*.

D'une manière générale, le Cnam s'appuiera sur le développement des TICE pour inscrire des étudiants en Master dans certaines unités ouvertes en formation à distance.

Le Cnam utilisera les possibilités offertes par les textes relatifs aux co-tutelles et à la reconnaissance mutuelle des formations et des diplômes.

I.4. Développer les axes de la diffusion de la culture scientifique et technique

Les actions sont dirigées par la Direction de la culture scientifique et technique, le Musée et la bibliothèque. En

coopération avec les centres régionaux, le Cnam poursuivra son investissement dans les actions de diffusion des savoirs et de la sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain. L'objectif est de donner une nouvelle ampleur aux manifestations ciblées sur l'avenir et l'innovation avec différents partenariats publics et privés (universités, Le Louvre, Cité des Sciences, Palais de la Découverte, collectivités territoriales, fondations,...) et d'obtenir une participation plus large des enseignants-chercheurs aux opérations susceptibles d'orienter et de promouvoir leurs activités.

I.4.1. Contribuer au développement de la culture scientifique et technique et promouvoir la formation et la recherche dans ces domaines

Le Cnam développera la professionnalisation des acteurs de la culture scientifique et technique à Paris et dans certaines régions. Les formations visent un haut niveau de qualité des contenus scientifiques. Les actions seront développées sur les sciences et techniques contemporaines en direction des chercheurs, des doctorants, des élèves des grandes écoles, des personnels des musées et CCSTI... Les formations seront accessibles sur l'ensemble du territoire par le réseau de la Formation Ouverte et à Distance.

Le Cnam favorisera aussi dans toutes les régions la promotion de l'innovation et du progrès technique, notamment auprès des médias et des professionnels. Il organisera des « parcours découverte » dans les laboratoires et dans des entreprises, un programme d'animations pédagogiques et d'expositions, de débats, conférences... Ce programme sera particulièrement développé à Saint-Denis, notamment par des visites des « Réserves du Musée » dans le cadre de l'opération « Cité du patrimoine et des métiers ».

I.4.2. Réaffirmer les ambitions du Musée

Les missions du Musée des arts et métiers sont inscrites dans le décret du 22 avril 1988 relatif au Conservatoire national des arts et métiers :

- conserver et accroître le patrimoine national illustrant le progrès des sciences et des techniques,
- contribuer au développement de la recherche historique,
- contribuer à la formation culturelle scientifique et technique,
- étudier la création de musées scientifiques et techniques,
- apporter son concours à l'activité des musées existants.

Le Musée des arts et métiers, devenu « Musée de France » en 2002, doit se conformer aux obligations qui en découlent. Elles concernent notamment la tenue de l'inventaire, la mise en œuvre d'un plan de récolement et des opérations d'achèvement de cette première opération en 2014, le repérage des dépôts effectués avant 1910, l'acquisition et la restauration des objets de la collection... A cette fin, le Musée continuera de moderniser sa base de données des collections pour intégrer une documentation multimédia dans les années à venir.

Par ailleurs, le Musée poursuivra en l'accentuant sa mission de valorisation du patrimoine et des collections par le développement des actions pédagogiques et culturelles à destination de tous les publics (visites, démonstrations, ateliers, animations lors d'événements...), avec un effort particulier de diffusion de la culture scientifique et technique en direction des jeunes publics, des enseignants et des familles. Des actions spécifiques seront également développées pour les publics handicapés.

Le Musée mènera les opérations principales suivantes au cours du contrat :

⇒ Poursuite de l'aménagement des espaces d'exposition permanente, par l'actualisation de la partie contemporaine (depuis 1950), à commencer par les domaines suivants : Communication, Transports...

⇒ Réalisation d'un programme d'expositions temporaires qui doivent être conçues pour pouvoir circuler en France ou à l'étranger. La recherche de partenariats scientifiques et opérationnels, publics et privés sera poursuivie.

⇒ Des actions nouvelles et de qualité seront activement menées pour renouveler l'offre et la fréquentation du musée permanent : participation à des événements nationaux (La nuit des musées, Les journées du patrimoine, La

fête de la science...), organisation d'événements spécifiques (accompagnés de visites et de démonstrations associées, conférences, colloques, débats autour de questions d'actualité).

Au-delà de ces événements, le Musée développera son offre de contenus numériques et interactifs aussi bien au sein de l'exposition permanente (exposition virtuelle) qu'au travers de son site web (podcast, forum, chat...). En tant que Musée des techniques qui se doit d'innover, il développera avec le CÉDRIC de nouvelles technologies multimédias destinées à répondre à sa mission de culture scientifique et technique auprès de ses publics, visiteurs et internautes.

⇒ L'ouverture internationale sera encouragée autour des axes suivants : participation à des expositions, participation aux réseaux professionnels des musées, prêts des collections, collaborations, échanges d'expérience...

⇒ Enfin, le Cnam s'attachera de manière volontariste à sa **mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain** confiée par le ministère en avril 2003 dans trois domaines notamment : le pilotage et l'accompagnement méthodologique de ce réseau d'action et de réflexion, l'extension de la couverture nationale et la variété des domaines, l'organisation des actions de valorisation de cette mission. Le financement de la mission de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain sera assuré hors contrat.

En conclusion, opérateur national, le Musée des arts et métiers se dotera d'un conseil scientifique et renforcera sa place au sein du Cnam, notamment pour réaffirmer et développer, en lien avec les chaires et les instituts de formation, la place de la culture scientifique et technique dans les enseignements du Cnam. Il développera aussi sa présence nationale auprès des différents acteurs du patrimoine et de la culture, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des entreprises. Il fournira à la tutelle un rapport d'activité annuel et l'état des fréquentations mensuelles.

I.5. Favoriser l'accueil et la modernisation de la bibliothèque

La bibliothèque centrale du Cnam possède un riche fonds patrimonial avec des domaines d'excellence répondant aux besoins du conservatoire en matière de formation et de recherche ; des collections sont également conservées et mises à la disposition des usagers à la bibliothèque du musée, dans une quinzaine de centres de documentation de départements et d'instituts sur les sites parisiens, ainsi que dans les 28 centres régionaux.

Dans le cadre de ce contrat, afin de pallier l'éparpillement de ses centres de documentation, le Cnam procédera à la mise en place d'une politique documentaire à l'échelle de l'établissement, sous le pilotage de la bibliothèque centrale : cette politique permettra à la fois de créer une synergie de réseau et de rationaliser la gestion des collections et de leur accroissement. Par ailleurs, la conservation des fonds stockés dans les magasins inondables devrait être améliorée grâce au chantier qui se déroule actuellement – tri, restauration et déplacement sur le site de Saint-Denis ou vers le CTLES (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) – visant un refolement de 4000 ml en 2010.

La bibliothèque centrale, en tenant compte des moyens mobilisables, poursuivra parallèlement la modernisation des accès aux ressources documentaires, à travers les objectifs suivants :

- le SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque) Millennium, implanté à la bibliothèque centrale en 2003 et en 2005 à la bibliothèque du pôle Economie et gestion, sera implanté en 2008 à la bibliothèque de l'INETOP et dans celles du laboratoire d'ergonomie et du CDHT ;
- le signalement de l'ensemble des ressources documentaires du conservatoire dans le catalogue informatisé de l'établissement et dans le SUDOC (catalogue général de l'enseignement supérieur) sera achevé en fin de période, après les opérations de rétroconversion : l'informatisation du fichier 1800-1945 sera réalisée dans le cadre du marché national à l'automne 2007 et début 2008 pour l'Inetop et la Réserve ; l'informatisation des fichiers de l'Ergonomie (environ 5 000 fiches) et des Expositions universelles (200 fiches) sera réalisée en interne ;

- l'enrichissement du Conservatoire numérique des arts et métiers (CNUM) sera poursuivi, en collaboration avec le CÉDRIC (Centre d'études et de recherche en informatique) et le CDHT (Centre d'histoire des techniques), au rythme de 270 volumes (81 000 pages) par an : créée en 2000, cette bibliothèque numérique patrimoniale spécialisée en histoire des sciences et des techniques propose actuellement 200 000 pages en ligne ; une passerelle OAI permettant des échanges de données automatisés avec Gallica et le SUDOC est en cours d'installation ;
- le développement des revues en ligne se poursuivra, en particulier dans le domaine des sciences sociales et économiques (2 600 titres en ligne en 2002 / 3 000 en 2005 / 17 500 en 2007) ;
- un service de prêt sera créé dans un espace de 200 m² libéré suite au déménagement de l'INM et d'autres laboratoires sur le nouveau site de Saint-Denis ; ce service, dont l'ouverture est prévue en 2009, reposera sur la constitution d'un fonds spécifique de 20 000 ouvrages, à raison de 3 ou 4 exemplaires par titre, qui seront acquis, traités et équipés progressivement (1 000 en 2007 ; 5 000 en 2008 et 5 000 en 2009) ;
- l'extension du plan de formation des usagers dont l'objectif est de passer de 300 auditeurs formés en 2006 à 1 000 auditeurs à l'issue du contrat.

II) Affirmer l'unité de la politique du Cnam sur l'ensemble du territoire

II.1. Améliorer la gouvernance et le fonctionnement du Cnam

⇒ Améliorer le pilotage

Le Cnam engage une modification profonde de son mode de gouvernance qui sera impulsée au niveau central et dans les centres régionaux. Les réformes statutaires et budgétaires seront réalisées en référence aux conclusions du rapport de l'IGAENR et aux éventuelles ouvertures qui résulteraient de la loi sur l'autonomie des universités.

Le Cnam constitue, avec les centres régionaux un réseau national d'enseignement professionnel supérieur.

⇒ Renforcer les outils d'évaluation et de contrôle de gestion

Le Cnam poursuivra la modernisation de son fonctionnement en matière de finances et de contrôle de gestion au moyen de trois objectifs : la réorganisation de la procédure budgétaire notamment avec la lettre de cadrage et la mise en place d'une commission des finances, le renforcement de la fonction de contrôle de gestion et la construction d'une comptabilité analytique avec un système de répartition des coûts et des ressources financières entre les Pôles, le Musée et les Instituts. De nouveaux outils d'évaluation seront élaborés (tableaux de bord, indicateurs, grilles de calcul des activités commerciales: formation continue, contrats de recherche, prestations de service...) pour assurer le suivi des activités.

II.2 Développer et consolider au plan national et international les technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les objectifs TIC/TICe sont étroitement liés aux choix stratégiques de la politique générale du Cnam. Présidé par l'Administrateur général, un comité national de pilotage structuré pour l'ensemble du réseau Cnam sera mis en place en coordination avec la direction des systèmes d'information (DSI), le centre spécialisé du Cnam (CEANTE) et les personnes ressources des cinq plateaux techniques interrégionaux. Il visera à mettre en place un système global d'information assurant la cohérence de déploiement des TIC au sein du Cnam.

⇒ Assurer la sécurité et la cohérence des systèmes d'information (SI)

L'action prioritaire porte sur la sécurité des serveurs et des postes de travail. L'établissement consolidera les bases de données existantes avec celles qui seront développées ou créées. Le Cnam poursuivra la réalisation de l'annuaire électronique (LDAP), à dimension nationale, dans le cadre des préconisations SUPANN.

⇒ Créer un Espace Numérique de Travail (ENT) en s'appuyant sur des produits existants.

Un point d'accès unifié et sécurisé aux ressources et services numériques sera offert à tous les auditeurs, enseignants, chercheurs, personnels IATOSS. La capacité de la plate-forme Plei@d à constituer ce point d'accès sera expertisée. De nouvelles fonctionnalités de Plei@d seront développées en interface avec les studios de cours. Au sein des formations toutes les UE intégreront, d'ici 2010, des ressources utilisant les TIC L'assistance aux nouvelles technologies sera poursuivie en direction des auditeurs et des enseignants (~10 000 inscrits recensés en Formation ouverte et à distance).

⇒ Développer des outils virtuels et des équipements adaptés

Des outils performants de communication entre les différents partenaires du Cnam seront élaborés au niveau national. Les actions TIC seront développées vers l'Outre-mer et l'étranger, particulièrement vers les pays émergents. Une deuxième tranche d'une centaine de bornes Wi-Fi sera déployée sur les sites parisiens et les centres régionaux.

⇒ Moderniser les applications de gestion

Le Cnam établira un schéma directeur de son Système d'information pour améliorer les corrélations entre les différentes applications (système d'information national et les systèmes de scolarité locaux, gestion du personnel et l'application paie, gestion financière et comptable vers la construction d'une comptabilité analytique, gestion

immobilière vers le logiciel GMAO...).

II.3 Mobiliser les acteurs des ressources humaines (personnels enseignants et IATOSS)

La Gestion des ressources humaines

Les axes de développement et de modernisation de l'établissement actés dans ce contrat seront accompagnés par une optimisation de la gestion des ressources humaines.

II.3.1 Personnels enseignants

Le Cnam dispose de 470 emplois délégués d'enseignants dont 93 emplois de professeur du Cnam et 341 enseignants-chercheurs.

Au cours de la période contractuelle le nombre de départs à la retraite, qui représentera 9 à 10 % des effectifs, permettra de conduire une politique de redéploiement des emplois, avec pour objectif de redéployer de 15 à 20 % des emplois de façon à mieux ajuster emplois et besoins de l'établissement, tant en recherche qu'en formation.

⇒ A cette fin le Cnam s'est doté d'une « **Commission d'opportunité pour les emplois d'enseignants-chercheurs** » (COEEC) dont la mission est d'élaborer des propositions pour la création, l'affectation et la publication des emplois vacants d'enseignants-chercheurs. Elle est présidée par le président du conseil de perfectionnement, instance devant laquelle elle rend compte et qui ensuite soumet ses propositions à la direction générale du Cnam.

⇒ **Des principes de bases ont été arrêtés** : tout emploi d'enseignant-chercheur, qu'il s'agisse des emplois propres au Cnam ou des emplois de type universitaire, vacant ou susceptible de l'être est disponible pour une affectation à une nouvelle composante d'enseignement et de recherche ; le renouvellement de l'emploi dans la composante d'origine doit être confronté aux besoins nouveaux existant par ailleurs. La création ou le renouvellement d'une chaire sont étudiés par cette commission ainsi que l'affectation d'emplois pour le recrutement ou le renouvellement d'enseignants associés. La commission examine aussi les recrutements des ATER.

⇒ **Les emplois d'enseignants -PRCM (titulaire de chaire), PR, MCF-** ont vocation à être affectés à des fonctions d'enseignement et adossés systématiquement à une activité de recherche reconnue ou plus proche du secteur professionnel considéré. Le volume des enseignements étant relativement stabilisé, la dimension recherche, en particulier pour les PR et les MCF, sera un élément de différenciation important, les besoins de recherche du Cnam constituant ainsi un élément majeur dans les critères d'affectation. Il est demandé ensuite aux composantes d'affectation de l'emploi de rédiger un profil incluant explicitement les critères de recherche avant publication et recrutement proprement dit.

Le Cnam veillera à procéder en majorité à des recrutements extérieurs et de façon systématique pour les PRCM de façon à garder un ancrage avec le monde professionnel.

Le Cnam devrait tirer profit, dans la mise en œuvre de sa politique de recrutement, des avis et recommandations formulés par le Comité d'orientation stratégique qu'il a créé et de ceux des organes d'inspection et d'audit qui se sont intéressés à son organisation et fonctionnement.

La formation continue des personnels enseignants sera favorisée dans les domaines de l'informatique et la formation à distance, les langues étrangères et l'hygiène et la sécurité. Les modalités de contrôle de cumul d'activités et de rémunérations seront renforcées.

II.3.2 Personnels IATOSS

Le Cnam compte 829 emplois de personnels IATOSS (209 ATOS, 13 personnels de bibliothèques et 607 ITRF).

L'engagement de l'Etat sur la résorption de la dernière tranche d'emplois d'Etat rémunérés sur le budget du Cnam a été honoré en 2006-2007. Les départs à la retraite sont évalués à 10 % des effectifs.

Depuis 2005, le Cnam s'est doté d'une commission de redéploiement des emplois IATOSS. Cette commission est composée de membres représentant l'administration et de membres représentant les personnels au CTP. En 2006, 13 emplois ont été redéployés et 16 en 2007. Cette proportion ne pourra qu'augmenter compte tenu du nombre de départs à la retraite attendus. Les travaux de la commission sont soumis aux instances (CPE, CTP et conseil d'administration).

La politique de la gestion des personnels IATOSS est déclinée à partir de cinq objectifs prioritaires :

⇒ **La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences**

Elle constitue le premier objectif opérationnel du service des ressources humaines, sa réalisation devrait s'effectuer dès l'année 2007. Elle permettra d'ajuster les moyens aux besoins des différents services en fonction des priorités définies par le Cnam. Les redéploiements et repyramidage d'emploi seront poursuivis.

La mise en œuvre de cette gestion prévisionnelle est subordonnée à une cartographie des métiers et compétences et à la disponibilité des outils de gestion et de pilotage.

⇒ **Le développement de la formation continue**

La formation continue est indispensable à l'évolution des compétences des personnels et à leur adaptation à l'évolution des métiers. Les actions entreprises pendant la période contractuelle seront étendues aux personnels ayant des missions d'encadrement et d'accueil.

Des formations à la gestion et à l'animation des ressources humaines seront notamment organisées.

⇒ **La poursuite de la résorption de la précarité**

Elle s'appuiera sur les actions suivantes :

- séances d'information systématiques sur les concours, pour les agents contractuels,
- préparation aux concours,
- utilisation de la VAE,
- bilans de compétence.

L'efficacité du dispositif repose sur la combinaison de ces actions, elle conduira le Cnam à déterminer la cible qu'il veut atteindre à la fin du contrat et dans le cadre de sa gestion des emplois vacants à déterminer ceux qu'il veut mobiliser dans une perspective de résorption de l'emploi précaire.

⇒ **L'amélioration des relations sociales**

Elle est une dimension de la modernisation de l'établissement. Elle contribue à la motivation des personnels et à leur implication.

La Charte relative aux conditions d'exercice du droit syndical sera un levier de clarification des relations sociales.

En matière de temps de travail, le Cnam s'engage à appliquer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, afin d'améliorer l'organisation du travail des personnels ainsi que les prestations offertes aux usagers. (voir indicateur in fine).

⇒ **Le renforcement de la politique sociale**

Les actions porteront sur la médecine préventive et la sécurité au travail. Le Cnam finalisera en 2008 le document unique de prévention des risques professionnels.

II.4 Identifier les actions patrimoniales des sites

Le Cnam dispose d'une surface bâtie de 149 815 m² SHON. L'établissement assure les charges du propriétaire

pour le compte de l'Etat pour une surface de 128 997 m² répartie comme suit :

- trois sites parisiens : Saint-Martin, Montgolfier et Gay-Lussac ;
- trois sites en banlieue parisienne : Saint-Cyr-l'Ecole, Evry, Plaine-Saint-Denis (immeubles Landy I et Synergie) ;
- deux sites en province : Le Mans et Le Havre.

L'implantation du Cnam dans la Plaine-Saint-Denis commencée en juin 2006 dans le bâtiment Landy I sera poursuivie au cours de la période contractuelle, avec le déménagement prévu en 2009 dans l'immeuble Synergie réhabilité dans le cadre du CPER 2000-2006. Ce déménagement devrait permettre de renforcer la visibilité de chacun des sites et leur identité propre.

Au cours de la période contractuelle 2007-2010 quatre opérations prioritaires seront conduites.

⇒ **Optimiser la gestion du patrimoine**

La mise en place d'un schéma directeur du patrimoine immobilier et d'un logiciel de gestion du patrimoine participe d'une démarche globale pour une politique du patrimoine immobilier.

Ces actions devraient permettre d'établir une programmation et une estimation financière des opérations immobilières et de maintenance.

Elles devraient permettre de valoriser le patrimoine, d'optimiser les surfaces, de réduire les charges et les coûts, d'offrir sécurité et qualité aux auditeurs et personnels.

L'optimisation de la gestion du patrimoine devrait permettre également au Cnam d'être actif dans ses relations partenariales avec des entreprises et des institutions publiques ou privées, de recherche notamment.

⇒ **Assurer la sécurité des usagers et des utilisateurs**

Le plan de sauvetage du patrimoine immobilier des sites parisiens, décliné en quatre phases, sera poursuivi. Il intègre la rénovation lourde et la mise aux normes réglementaires des bâtiments afin de réduire les risques d'atteinte grave aux personnes, aux biens et au patrimoine.

⇒ **Pourvoir à la maintenance générale du patrimoine immobilier**

L'ancienneté des bâtiments du Cnam et leur utilisation intensive pour l'enseignement et la recherche nécessitent que le Cnam mette en œuvre et réalise des opérations de maintenance corrective et préventive au cours du présent contrat.

⇒ **Poursuivre l'implantation en Seine-Saint-Denis dans le cadre du CPER 2007-2013**

Deux actions prioritaires sont retenues au CPER Ile-de-France : la construction d'un bâtiment d'enseignement et de recherche en extension de l'immeuble « Landy » et la création d'espaces de recherche dans les bâtiments «Landy » et « Synergie ».

Le Cnam souhaite également pouvoir implanter une « Cité du patrimoine et des métiers » en liaison avec tous ses partenaires intéressés.

Dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le Cnam sera attentif à renforcer les compétences lui permettant de conduire le pilotage de cette politique immobilière.



L'Etat s'associe à l'ensemble des orientations définies dans le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre dans les conditions précisées en annexe financière.

Pour chacun des objectifs avancés dans le contrat, les actions qui seront mises en œuvre doivent être inscrites dans une démarche d'auto-évaluation. Dans ce cadre, l'établissement proposera, pour chaque action, les indicateurs et les cibles qu'il compte atteindre à l'issue du contrat. Ces indicateurs serviront de base à l'évaluation qui sera faite à l'issue de la période contractuelle.

INDICATEURS ET CIBLES DU CONTRAT 2007-2010

⇒ Effectifs des auditeurs (tous centres d'enseignement confondus)

Nombre d'auditeurs inscrits répartis dans les quatre pôles en 2005-2006* :

	Pôle EG	Pôle TS	Pôle STI	Pôle STIC	TOTAL
CEP	4 383	3 800	2 563	4 381	15 127
Régions	13 239	10 130	4 834	14 125	42 329
Instituts	20 205	1 282	3 563	422	25 472
TOTAL	37 827	15 212	10 960	18 928	82 928

Sources : DSI-CRA-instituts

* Enass : 2003-2004 Cacemi, IHIE, IIM : 2004-2005

➤ *Diplômes nationaux*

<u>Effectifs en</u>	<u>Situation en 2006</u>	<u>Cible 2010</u>
licence professionnelle	765	850
licence	3 689	7 200
master 2	1 100	1 100
doctorat	300	300

➤ *Formations d'ingénieurs (effectifs)*

Situation en 2006 : 1 600
dont 600 en formation initiale
dont 291 en HTT à Paris

Cible 2010 : 1 900
dont 600 en formation initiale

➤ *Titres inscrits au RNCP et qualifications professionnelles*

Situation en 2006 : nd

Cible 2010 : nd

➤ *Nombre de diplômes délivrés*

Situation en 2006 :
licence professionnelle : 149
licence : nd
master 2 : 338
doctorat : 41
autres diplômes Cnam : 7 491
certificats : 1 171
TOTAL : 9 190

Cible 2010 :

10 500

➤ *UE validées (en nombre d'ECTS)*

Situation en 2006 : 365 293
dont 108 249 à Paris

Cible 2010 : 515 000

➤ *Nombre d'inscrits en apprentissage*

Situation en 2006 : 706

Cible 2010 : 2 000

⇒ **VAE et VES**

➤ *Nombre d'UE délivrées en VAE, par pôle:*

Situation 2006 :

Cible 2010 : 1 500

	Paris	CRA	Total
EG	82	291	373
TS	74	251	325
STI	23	134	157
STIC	78	285	363
Total	257	961	1 218

➤ *Nombre de diplômes délivrés en VAE :*

Situation en 2006 :

Cible 2010 : 100

Paris : 12

CRA : 52

➤ *Nombre d'équivalences, au titre de la VES*

Situation 2006 : 1 500

Cible 2010 : 1 500

⇒ **Enseignement à distance**

➤ *Nombre d'UE accessibles en FOD*

Situation en 2006 : 632

Cible 2010 : 100% de l'offre

➤ *Nombre d'inscriptions en FOD*

Situation en 2006 : 18 571

Cible 2010 : 100% des auditeurs

⇒ **TIC**

Pourcentage de comptes ENT actifs : nd

⇒ Diffusion de la culture scientifique et technique – Musée

Nombre de visiteurs du Musée en distinguant les espaces permanents et temporaires :

	<u>Situation en 2006</u>		<u>Cible 2010</u>	
	Permanent	Temporaire	Permanent	Temporaire
Gratuit :	52 827	29 428	70 000	40 000
Payant :	78 095	17 595	100 000	30 000
Scolaires :	16 775	525	25 000	5 000

	2006	2010
- nombre d'événements au Cnam /an	450	450
- nombre de journées d'événements / an (Journées du patrimoine, Fête de la science...)	16	20*
- nombre de visiteurs ayant suivi une prestation accompagnée / an	34 900	45 000*
- nombre moyen de visiteurs du site web / jour	1 500	2 000
- sauvegarde du patrimoine scientifique et technique : inventaires réalisés en régions		
• nombre de régions concernées	7	15
• nombre d'objets inventoriés	4 080	7 500
• nombre de photos	13 000	22 500

*sous réserve de personnels complémentaires

⇒ Bibliothèque

- consultations périodiques en intranet	55 000	80 000
- nombre de lecteurs	7 500	12 500**

** sous réserve de modifications des locaux

⇒ Recherche

Indicateurs	Pôle	Situation 2006	Cible 2010
Nombre de doctorants - (dont CIFRE)	STI	50-(8)	Doublé le nombre de CIFRE
	STIC	62-(9)	
	EG	77-(4)	
	TS	115-(7)	
Taux d'encadrement (nbre HDR/nbre doctorants/pôle)	STI	0,54	+ 20% de HDR
	STIC	0,43	

	EG	0,33	
	TS	0,25	
Durée des thèses (ans)	STI	3,4	Ramener à 3 ans la durée des thèses
	STIC	3,4	
	EG	3,8	
	TS	4,5	
Taux de soutenance (Nbre soutenances / nbre inscrits total)	STI	32%	33%
	STIC	22%	30%
	EG	14%	22%
	TS	11%	20%
Nombre de chercheurs actifs publiants	STI	51	L'établissement se place dans une logique de développement de la recherche partenariale.
	STIC	73	
	EG	44	
	TS	49	
Pourcentage chercheurs actifs dans équipes rang A et A+	STI	20%	40%
	STIC	45%	60%
	EG	21%	40%
	TS	30%	60%
Nombre publications internationales à comité de lecture sur 4 ans	STI	280	300
	STIC	109	240
	EG	68	170
	TS	125	200
Participation à des colloques et séminaires internationaux	STI	321	350
	STIC	228	240
	EG	105	170
	TS	160	200
Nombre de collaborations de recherche (signées en 2006 pour équipes reconnues)	STI	16	20
	STIC	7	15

	EG	3	10
	TS	9	15
Nombre de contrats d'assistance à la recherche industrielle avec des entreprises (signées en 2006 pour équipes reconnues)	STI	6	10
	STIC	9	15
	EG	2	10
	TS	8	10
Nombre de brevets et montant de valorisation	STI	13	20
	STIC	0	
	EG	0	
	TS	1	
Nombre de post doctorants	STI	1	
	STIC	1	
	EG	/	
	TS	/	
Taux de personnel d'appui (IATOS)	STI	1,03	1,25 (dans la perspective du développement des plateformes de Synergie à Saint-Denis)
	STIC	0,06	0,15
	EG	0,27	0,3
	TS	0,39	0,4
Nombre de recrutements internes et externes - PR - MCF	STI	3 PR - 7 MCF	
	STIC	1 PR - 1 MCF	
	EG	0 PR - 4 MCF	
	TS	1 PR - 2 MCF	

⇒ Gestion des ressources humaines

➤ *Part des agents ayant suivi au moins 3 jours de formation par an*

Situation en 2006 : 15 %

Cible 2010 : 25 %

➤ *Nombre de bilans de compétence:*

Situation en 2006 : 1

Cible 2010 : 5

➤ *Nombre de visites médicales pour les personnels:*

Situation en 2006 : 498

Cible 2010 : 600

➤ *Nombre d'agents ayant bénéficié d'un dispositif d'accompagnement (VAE, DIF...)*

Situation en 2006 : 0

Cible 2010 : 10

➤ *Bilan des redéploiements d'emplois :*

	2006	2010
- Enseignants :	11,5	25
- IATOSS :	16	50

➤ *Temps de travail des personnels*

Situation en 2006 : 1 505 heures par an et par agent (données issues de la Charte RTT)

Situation en 2010 : 1 607 heures par an et par agent

⇒ **Patrimoine :**

➤ *Respect des obligations réglementaires de sécurité*

	<u>Situation en 2006</u>	<u>Cible 2010</u>
Nombre d'avis favorables :	2	100 %
Nombre d'avis défavorables :	0	0
Nombre d'avis « sans avis » :	0	0

➤ *Maintenance corrective et préventive*

Cibles 2010 (sous réserve des dotations budgétaires disponibles et de la mise à disposition en temps utile des bâtiments neufs de Saint-Denis):

1/ Aucun bâtiment classé en état E.

2/ 80 % des surfaces bâties jugées en état correct (A et B).

➤ *Qualité du pilotage*

Cible 2010

Le Cnam aura atteint le niveau 3, c'est-à-dire assurera un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.

Indicateur d'auto-évaluation

Cotation *	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
0						
1	x		x		x	
2		x		x		x
3						

* Il est convenu qu'une situation donnée correspond à une cotation lorsque cette caractéristique s'applique à plus de 80% du secteur concerné.

Cet indicateur permet d'évaluer le dispositif d'auto-évaluation ou d'assurance qualité de l'établissement et non l'établissement lui-même.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

Contrat 2007 - 2010

Annexe financière

Intitulés	Actions Lof	2007	2008	2009	2010	Total
Renforcer la lisibilité pédagogique et scientifique						
Adapter l'évolution de l'offre de formation en préservant la spécificité du Cnam	150.01 à 150.02	625 000	625 000	625 000	625 000	2 500 0
Ecole doctorale	150.03	15 000	15 000	15 000	15 000	60 0
Poursuivre la restructuration et le développement de la recherche	150.06 à 150.12	576 000	576 000	576 000	576 000	2 304 0
Crédits scientifiques	150.14	241 700	241 700	241 700	241 700	966 8
Infrastructures recherche	150.15	87 500	87 500	87 500	87 500	350 0
Confirmer l'exportation internationale de la formation professionnelle	150.15	87 500	87 500	87 500	87 500	350 0
Affirmer l'unité de la politique du Cnam sur l'ensemble du territoire						
Musée des arts et métiers	150.13	5 336 046	5 336 046	5 336 046	5 336 046	21 344 1
Communication scientifique et institutionnelle	150.15	150 000	150 000	150 000	150 000	600 0
Favoriser l'accueil et la modernisation de la bibliothèque	150.05	30 000	30 000	30 000	30 000	120 0
Service de prêt (achats documentaires)	150.05	30 000	30 000	30 000	30 000	120 0
Modernisation des accès à la documentation - valorisation du patrimoine	150.05	55 000	55 000	55 000	55 000	220 0
Améliorer la gouvernance et le fonctionnement du Cnam	150.15	500 000	500 000	500 000	500 000	2 000 0
Mobiliser les acteurs des ressources humaines (personnels enseignants et IATOSS)	150.15	75 000	75 000	75 000	75 000	300 0
Intensifier les actions patrimoniales	150.14	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 0
Total général		9 691 246	9 691 246	9 691 246	9 691 246	38 764 9

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice

Récapitulatif indicatif par action et sous-actions lof						
Intitulés des actions	N° des actions	2007	2008	2009	2010	Total
Formation	150.01 à 150.03	640 000	640 000	640 000	640 000	2 560 0
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	150.01					
Formation initiale et continue de niveau master	150.02					
Formation initiale et continue de niveau doctorat	150.03					
Bibliothèques et documentation	150.05	85 000	85 000	85 000	85 000	340 0
Recherche	150.06 à 150.12	576 000	576 000	576 000	576 000	2 304 0
Recherche univ. en sciences de la vie, biotechnologies et santé	150.06					
Rech. univ. en mathématiques, Stic, micro et nano technologies	150.07					
Recherche universitaire en physique, chimie et SPI	150.08					
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	150.11					
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	150.12					
Diffusion des savoirs et musées	150.13	5 336 046	5 336 046	5 336 046	5 336 046	21 344 1
Immobilier (maintenance et logistique)	150.14	2 241 700	2 241 700	2 241 700	2 241 700	8 966 8
Maintenance		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	8 000 0
Infrastructures recherche		241 700	241 700	241 700	241 700	966 8
Pilotage et animation du programme	150.15	812 500	812 500	812 500	812 500	3 250 0
Pilotage opérationnel des établissements (direction, administration, GFC, GRH...) y compris les TIC		725 000	725 000	725 000	725 000	2 900 0
Action internationale		87 500	87 500	87 500	87 500	350 0
Total général		9 691 246	9 691 246	9 691 246	9 691 246	38 764 9

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice